

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le lundi, 19 janvier 2026, immédiatement après la séance extraordinaire du budget fixée à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026
Immédiatement après la séance extraordinaire du budget fixée à 19 h

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, immédiatement après la séance extraordinaire du budget fixée à 19 h;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Nomination au poste de coordonnateur au Service des travaux publics;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que MM. les conseillers Mathieu Séguin, Mark D. Goldman et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, assiste à la séance.

(1.)
2026.01.032 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026 IMMÉDIATEMENT APRÈS LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET FIXÉE À 19 H

Le quorum étant constaté, il est 19 h 29.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, immédiatement après la séance extraordinaire du budget fixée à 19 h, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2026.01.033 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, immédiatement après la séance extraordinaire du budget fixée à 19 h, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2026.01.034 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2026.01.035 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance depuis plusieurs mois, au poste de coordonnateur aux travaux publics et la nécessité d'avoir quelqu'un à ce poste;

CONSIDÉRANT l'affichage interne de ce poste, l'intérêt manifesté par monsieur Patrick Boisvert ainsi que son ancienneté, de même que la recommandation du directeur du Service des travaux publics à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

De nommer monsieur Patrick Boisvert, au poste de coordonnateur au Service des travaux publics, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(5.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(6.)
2026.01.036 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la séance soit levée à 19 h 31.

ADOPTÉE

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe